



## Fausses accusations

-----  
Par LII

Bonjour,

Une information préoccupante a été faite sur demande du JAF car conflit parental.

Suite a cette ip les enfants ont été entendus et les parents il y plus de 6 mois.

J'ai pris connaissance du rapport semaine dernière et à ma grande surprise je me retrouve accusé de mauvais traitements à la limite de la maltraitance par les enfants.

Je suis dévasté je ne comprends pas, ils finissent par s écrouler et s excuser lorsqu ils comprennent que nous allons être entendus par le juge des enfants et me dire que maman a demandé de dire ça aux assistantes sociales. Je suis choqué et impuissant face a cette situation et surtout dans l'inquiétude comment faire

Merci de vos réponses

ModifierSupprimer

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il vous faut un avocat pour vous défendre.

En cas d'information préoccupante, le juge ne prend aucun risque et les enquêtes peuvent durer.

Et surtout il doit y avoir d'autres éléments que la seule parole des enfants et/ou de leur mère.

Quel est l'âge des enfants ?

Un lien utile :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]

Si vous êtes innocenté, vous pourrez porter plainte à votre tour :

Le fait d'alerter volontairement les autorités sur des faits que l'on sait inexacts relève de la dénonciation calomnieuse. Ce délit est puni par une peine de prison pouvant aller jusqu'à 5 ans et une amende de 45 000 ?.

-----  
Par LII

Merci de votre réponse, les enfants ont 5 ans et 18 mois.

Le rapport des assistantes sociales qui rapporte les paroles de l'enfant de 5 ans , qui évoque un éventuel conflit de loyauté car il y a du conflit parental. Mais rien de plus pas de constatations médical rien puisque je n'ai jamais rien fait aux enfants...

Ils préconisent une aemo et expertise psychologique

-----  
Par yapasdequoi

ils finissent par s écrouler et s excuser

à 5 ans et 18 mois ?

c'est surprenant.

Maintenant vous n'avez guère d'autre choix que de suivre les injonctions du juge et des services sociaux.

Il est préférable de coopérer et surtout consulter un avocat.

-----  
Par kang74

Bonjour

Si le rapport parle de conflit de loyauté, et d'expertise psychologique, c'est que l'ase ne pense pas réellement que vous êtes l'auteur de maltraitance physique.

Si elles pensaient qu'il y avait maltraitance physique de votre part, ce ne serait pas dans le cadre d'un rapport mais dans le cadre d'une audition libre au commissariat que vous parleriez de tout cela . .

Comme vous l'avez dit, le rapport met surtout en avant un conflit parental, qui met en danger vos deux enfants .

L'AEMO est donc une mesure logique pour aider les enfants , et potentiellement aider les parents à ne pas agir ainsi, à prendre du recul pour les enfants .

Un avocat a peu d'utilité dans le contexte, si vos enfants vivent dans la souffrance et la colère envers vous de leur mère, il est normal qu'il y a besoin d'une AEMO, qui ne peut être que bénéfique pour les enfants .  
Sauf erreur de ma part, ce rapport ne parle pas de vous enlever des droits , et l'AEMO peut même vous aider si la mère ne comprend pas la situation ...